

**Communauté de communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2026

N° 2026DC/129 – Feuille 1

Date de convocation : 18 septembre 2026

Membres en exercice : 54	Présents : 45	Votants : 50
--------------------------	---------------	--------------

**Association Réduire + - Désignation d'un représentant
de la Communauté de communes**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq septembre à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, Salle des Astéries à BELZ.

Etaient présents : Bernard BARON, Katia BONNEC, Sandrine CADORET, Hervé CAGNARD, Stéphanie CATEL, Jean Luc CHIFFOLEAU, Sandrine COFFIN, Erwan DELSAUT, Stéphanie DOYEN, Roland GASTINE, Corentin GUENNEC, Patrick GUERIN, Morgane GUERLAIS GOUAS, Elodie GUYOMARD, Christelle JAFFRE DANET, Yvan JOLIVEL-ROBERT, Jean-Pierre KERBART, Alexandre LANOË, Caroline LE BARON, Marjorie LE BARON-RACHEL, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Christian LE DREAN, Philippe LE FUR, Sylvie LE GALLIOTTE-LE BOZEC, Yann LE GALLO, Patrick LE PICHON, Philippe LE RAY, Patricia LE VIGOUROUX, Jean-Yves MAHEO, Chantal MAHIEUX, Claire MASSON, Stéphane MATRON, Yves NORMAND, François POMMOIS, Guénola QUILLAY, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Pascale SALINAS, Emmanuelle SAMSON, François SERMIER, Franck VALLEIN, Bertrand VERGNE.

Absents ayant donné pouvoir : Jean-Maurice MAJOU à Elodie GUYOMARD, Françoise NAËL à Fabrice ROBELET, Maryannick NEUDER-ROSSIGNOL à François POMMOIS, Aurélie QUEIJO à Guénola QUILLAY, Catherine TOUBLANT à Yann LE GALLO.

Absents excusés : Alain BENSOUSSAN, Mickael LE GLOANIC, Patrick LE ROUX, Katia SCULO.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

N° 2026DC/129 – Feuille 2

La Communauté de communes, du fait de ses compétences, est amenée à siéger dans différents organismes tels que des commissions externes et des associations.

L'association Réseau Réduire + (anciennement dénommée CompostPlus) est un réseau d'échange et de partage d'expérience de collectivités pionnières pour faire progresser la réduction des déchets au niveau local et national.

A partir des retours de terrain et de l'expertise de ses membres, Réseau Réduire+ porte un plaidoyer pour faire de la réduction des déchets la norme de demain.

L'association propose qu'un représentant de la Communauté de communes intègre le bureau de la structure.

Il convient donc le désigner.

Le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à scrutin secret.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-21 par renvoi de l'article L. 5211-1 ;

Vu l'information en Bureau communautaire du 11 septembre 2026 ;

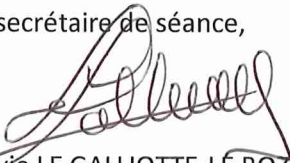
Après avoir entendu le rapport de M. le Président ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE :

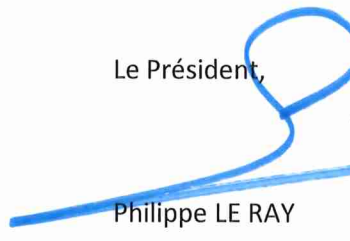
- de ne pas procéder au vote à scrutin secret ;
- de désigner M. Alexandre LANOË, Vice-président en charge de l'économie circulaire et de la valorisation des déchets, comme représentant de la Communauté de communes pour siéger au sein de l'association Réseau Réduire + ;
- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié électroniquement le : **- 5 OCT. 2026**

La secrétaire de séance,


Sylvie LE GALLIOTTE-LE BOZEC

Le Président,


Philippe LE RAY

